PROGRAMME DE RELANCE DES PETITES ENTREPRISES

MODALITÉS ET CONDITIONS

Pour être admissible au programme de relance des petites entreprises, le participant doit détenir une carte de crédit valide et adhérer au programme de paiements préautorisés. Loomis Express se réserve le droit d'établir d'autres critères d'admissibilité à tout moment.

L'économie de 40 % est fondée sur une remise de 40 % appliquée sur les prix du tarif de Loomis Express publié dans le Guide des prix de transport en régime intérieur et international, en vigueur au moment de l'expédition. La valeur réelle des économies varie selon les prix du tarif ou les prix des ententes particulières existantes avec le client.

En cas d'écart dans le calcul de la remise fait par Loomis Express et celui de toute autre partie, celui de Loomis Express prévaudra.

L'offre est valide pour une durée limitée. Elle n'est offerte qu'aux clients admissibles pour certains envois acheminés à l'intérieur du Canada. Elle ne peut être combinée à aucune autre remise.

Les clients admissibles de Loomis Express qui ont déjà un numéro de compte peuvent s'inscrire au programme de relance des petites entreprises.

Les prix de transport seront calculés d'après les prix du tarif de Loomis Express publié à https://www.loomisexpress.com/loomship/en/Services/RatesAndZones